

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME V.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1867

JETONS DE MARIAGE.

PLANCHE IX.

Depuis les dernières années du quinzième siècle jusqu'au commencement du dix-septième, c'était en Belgique et dans les provinces voisines une coutume généralement suivie chez les grands seigneurs et dans les familles riches, de constater la date des mariages, par la frappe d'un jeton. Ces pièces, qu'on retrouve en assez grand nombre dans les collections des amateurs, présentent ordinairement, d'un côté, les armoiries du mari entourées de sa devise, de l'autre, celles de la femme également entourées d'une devise, ou d'une sentence tirée de l'Écriture sainte et ayant rapport aux vertus que l'on se plaisait à attribuer à la nouvelle épouse. Enfin, et c'est là ce qui fait surtout leur mérite, elles sont presque toujours datées.

On comprend l'importance que ces jetons — monuments authentiques — peuvent avoir pour l'établissement de généalogies, à une époque où les documents écrits font presque toujours défaut. Malheureusement, quand ils ne portent pas de noms, on ne peut les déterminer qu'à l'aide des armoiries, et la chose n'est pas toujours facile, surtout quand elles appartiennent à des familles éteintes, ou que l'absence de hachures peut les faire confondre avec d'autres armoiries dont les émaux seuls sont différents.

Toutefois, c'est encore une mine nouvelle à exploiter, et nous avons voulu appeler sur elle l'attention des amateurs en donnant, comme échantillons, quelques-uns de ces jetons, pris au hasard et sans ordre de temps ni de lieu.

I

Les armes de Simon Pyll. De gueules, à trois flèches d'argent en bande; l'écu timbré d'un casque, portant, pour cimier, un carquois de gueules, bordé d'or, rempli de flèches d'argent, les pointes en bas : REDDENS VNICVIQVE · SVVM · 1 · 3 · 80. (1580.)

— Les armes de sa femme, Francine Vander Marsche. Écu en losange écartelé au 1, *Pyll*; au 2 de . . . aux trois coquilles de qui doit être *Vander Marsche* (1); au 3, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de lis du même, *Schoterbosch*; au 4, d'argent au lion de sinople, *Nispen* : ✠ MANVS · DÑI · PROTEGAT · NOS · I · G · M .

G.

Collection de M. Van den Broeck.

Ce jeton présente toutes les apparences d'un jeton de mariage. Il y a cependant lieu de douter qu'il ait eu cette destination. En effet, Simon Pyll, maître des comptes (*rekenmeester*), en Hollande, mourut en 1586. Il avait

(1) D'après Rietstap, *Armorial universel*, Van der Marsche, d'Utrecht, porte d'or à la croix ancrée de sable. Il faut supposer que la femme de Pyll était d'une autre famille, ou bien, qu'il y a eu, dans cette famille, un changement d'armoiries.

épousé Francine Vander Marsche, et en eut un fils, mort étudiant en France.

Simon était fils de Jean et petit-fils de Simon Pyll. Ce dernier, veuf en 1474, s'était remarié, et n'avait eu des enfants que de sa seconde femme. En supposant que ce second mariage eut lieu quelques années après la mort de sa première femme, dix ans si l'on veut, il faudrait que son fils et son petit-fils se fussent mariés tous les deux, dans un âge bien avancé, à cinquante ans, par exemple, pour que notre Simon se fût réellement marié en 1580. La chose n'est pas impossible, mais elle est peu probable. Il est plutôt à croire que le jeton de 1580 a été fait à l'occasion non pas du mariage, mais de son vingt-cinquième, ou même de son cinquantième anniversaire.

Balen (*Beschryvinge der stad Dordrecht*, 1677, in-4°) dit, en parlant des armoiries de la famille Pyll, qu'elles se trouvent sur un certain jeton, *eer- of reken-penning*, frappé à Utrecht, en 1580. Il ne dit pas un jeton de mariage.

Cependant les armoiries de la femme n'auraient pas été placées là, s'il s'était agi d'un jeton officiel ou administratif ayant trait aux fonctions du maître des comptes.

Encore une fois, il est préférable d'y voir un jeton jubilaire. L'usage de conserver le souvenir de ces fêtes de famille par des jetons et des médailles a longtemps subsisté en Hollande, s'il n'existe pas même encore aujourd'hui.

Les trois dernières lettres de la légende du revers, I. G. M. sont restées sans explication. Nous avons cherché en vain cette légende dans la concordance des saintes Écritures, au mot MANUS, le mot le plus souvent répété de toute

la Bible. « S'il ne s'agit que d'y attacher une queue, » nous écrivait, M. le professeur Bormans, « mettons y I(n) G(ravi) M(alo), ou toute autre chose, *ad libitum*. »

Van Orden, qui catalogue ce jeton, sous le n° 858, ne fournit, comme d'habitude, aucun renseignement.

II

Écu d'azur à la bordure engrelée d'or, chargé d'un maillet entre deux faucilles du même, timbré d'un casque, avec deux faucilles pour cimier (armes des Van Heylwegen) (1); au dessus, la devise : NON · SANS · CAVSE . Autour : ADRIAN° AB HEYLWIGE CONS: ANTVERP.

— Écu d'or à trois pals de gueules, au franc canton chargé de trois fleurs de lis (armes de la famille Van Mechele), accosté du millésime 1586. Au-dessus, la devise : PENSER. MY. FAVLT. (*Je dois y penser.*) Autour : + ET ELISABETÆ. VAN. MECHELE. CONIV. DVLCISÆ.

C.

Collection de M. Van den Broeck.

Un Adrien Van Heylwegen fut élu bourgmestre d'Anvers, avec Édouard Vander Dilst, le 8 septembre 1585, après la prise de la ville, par le duc de Parme. Il fut continué dans ses fonctions en 1586 et 1587, et réélu pour 1591. Il

(1) *L'Armorial général* de RIETSTAP ne donne pas les armoiries de cette famille anversoise, qu'il ne faut pas confondre avec les Van Halewyck de Bruxelles. Voir STEIN. *Annuaire*, 44^e volume, p. 227.

fut échevin en 1568, 1569, 1570, 1571 à 1578, en 1581, 1588 à 1590, enfin en 1593. Il mourut en fonctions, cette même année, et fut inhumé dans la cathédrale. (Voir *Inscriptions, etc.*, page 103.) Henri Van Halmaele fut nommé pour achever le terme de son mandat.

En 1601, un autre Adrien Van Heylwegen, sans doute fils du précédent, figure comme 16^e échevin. C'est probablement celui qui se maria en 1586.

La famille Van Mechelen, de Malines, ou Malinaeus, est, à cette époque, fréquemment citée dans la liste des magistrats d'Anvers. Elle prétendait descendre des Berthoud, seigneurs de Malines, et portait les armoiries de cette ville brisées d'un franc canton, à trois fleurs de lis.

Van Orden a catalogué ce jeton sous le n° 939.

III

Dans le champ et accostées du millésime 1569, les lettres G B ou G V entrelacées et sommées de cette espèce de 4, mystérieux, énigmatique, qu'on retrouve partout, qu'on emploie encore, mais dont la signification paraît être perdue (¹). Au-dessus une figure triangulaire assez peu déterminée. Légende : · GOVERNE · * · SCHVVT.

(¹) Les *Verhandelingen van de maatschappij der nederlandsche letterkunde te Leiden*, année 1824, contiennent un mémoire avec supplément, par MM. Westendorp et Tydeman, dans lequel on donne une origine runique à ces marques d'ouvriers ou signes de repère pour le placement des matériaux, qu'on voit aux constructions du moyen âge. Notre 4 figure parmi ces marques, mais qu'il soit runique ou non, sa signification n'en est pas plus claire.

— Les Lettres G et M liées par un laçs d'amour suspendu à une branche de (myrte?); au-dessous une escarcelle :

· DRVCK · STAET · TONBERNE ·

C.

Collection de M. Van den Broeck.

Voici, peut-être, un des jetons les plus embarrassants que nous ayons rencontrés. Il fallait, d'abord, comprendre les légendes, ce qui, paraît-il, n'était pas facile. Les gros bonnets de la linguistique flamande, consultés séparément, ont donné des traductions non-seulement différentes, mais, parfois, diamétralement opposées. *Tot capita tot sensus*. Comme il n'appartient pas à un Wallon de se prononcer dans un cas si grave, du moins sans avoir donné la parole aux différentes parties en cause, nous allons faire connaître, successivement, les opinions les plus divergentes qui se sont produites.

1° M. V. « La pièce ne me paraît pas hollandaise; je la croirais plutôt flamande, anversoise au besoin. Le différent monétaire ne manque jamais aux pièces de Dordrecht.

Les deux légendes forment une rime :

SCHVVT GOVERNE.

DRUCK STAET TONBERNE.

Essayons de traduire. *Schvuit* est l'impératif de *schuwen*, fuir, haïr, avoir en horreur. *Gouverne*, mot français introduit abusivement dans la langue, plutôt dans les provinces méridionales que dans la Hollande, se prendra ici dans sa pire acception : despotisme, tyrannie. Ce serait donc *Ayez la tyrannie en horreur* (1).

(1) Le fameux : *haïssons, basouons* les ministériels, de 1820.

Druck signifie misère, calamité, souffrance ; dans le sens propre et matériel, quelque chose qui vous presse, qui vous pèse : oppression.

Staat, est, peut ou doit être.

Tonberne est une copulation de la préposition *te* et de *ontberen*.. Ce dernier mot se dit, d'une part, pour être privé, d'autre part, de ce dont on peut se passer : *La misère, la souffrance doit être évitée.*

Il propose, ensuite, d'attribuer ce jeton à quelque corporation, église ou consistoire de Flamands émigrés par suite des persécutions du duc d'Albe. Cependant, dans une seconde lettre, répondant à mes objections, il convient que l'idée d'y voir un jeton de mariage n'est pas sans être appuyée de beaucoup de probabilité et de vraisemblance, « mais, ajoute-t-il, qui nous dira le nom du personnage pour qui le jeton fut fait ? *Latet in tenebris.*

2° M. W. attribue le jeton, à cause des lettres G. M. du revers, dont il fait le côté principal, à Gabriel Meurier. La branche d'arbre, à laquelle sont suspendues ces initiales, serait une branche de mûrier, et le sac à lettres, emblème du messager, une allusion au prénom de Gabriel, le céleste messager qui annonça à la Vierge la nativité du Christ. Ces emblèmes et ces initiales G. M. désignent donc, selon lui, le fameux maître d'école d'Anvers, connu par de si nombreux ouvrages, et qui, Wallon de naissance, fut un des plus zélés propagateurs de la langue flamande (1).

(1) Voir sur G. Meurier : *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*. Nouvelle série, t. V, p. 243. *Paquet*, t. VII. *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 370. *Ibidem*, 4856, p. 56. *Vaderlandsch Museum*, t. III, p. 396. • Ce Meurier, dit M. Aug. Scheler, nous fait

Quant à l'autre côté de la pièce, celui avec *Schuut gouverne*, il voit encore une fois le prénom de Meurier, Gabriel, dans le chiffre du milieu, et lit la légende de cette manière, en prenant le triangle pour l'œil céleste (*), la Providence : *Dieu dirige ou gouverne ma barque*.

Il y avait alors, à Anvers, un échevin du nom de Guillaume Schoyt, ou *Schuut*, selon le dialecte anversoïis ou brugeois. M. W. se demande si Meurier, veuf en 1362, n'aurait pas épousé, en 1369, une demoiselle *Schuut*, fille, nièce, sœur ou cousine de l'échevin ? Puis, abandonnant cette supposition, il fait remarquer que l'échevin Schoyt était alors superintendant des écoles ; que Meurier a pu faire figurer sur son jeton le nom de son inspecteur, *honoris causâ*, et que la légende deviendrait, en ce cas : *Schuut (inspecte) et gouverne*, allusion aux doubles fonctions d'échevin et d'intendant général des écoles. L'autre légende est : *mes malheurs ou mon malheur va cesser, va s'éteindre*.

M. X. *Gouverne Schuut*. *Gouverne* n'est pas flamand.

Druck staet tonberne (pour *te onberne*) : la peine est sur le point de finir. *Bernen* signifie brûler ; *on* est le privatif. Donc éteindre, finir, terminer. Comme il s'agit d'un mariage : nos peines (d'amour), nos ardeurs amoureuses vont s'éteindre, vont finir :

• Du flambeau de l'amour l'hymen est l'éteignoir. •

tout à fait l'effet d'avoir été le Ollendorf ou le Ahn de l'époque, faisant très-bien tout ce qui concerne son état. » Il nous rappelle plutôt feu G. Raingo, de Mons, qui, sous le roi Guillaume, était un des grands zélés de la langue nationale.

(*) Il est fort difficile de voir un œil dans ce triangle ; et cependant la pièce est à fleur de coin. Le graveur a-t-il oublié la prunelle ?

M. Y. « L'inscription flamande peut se traduire ou du moins s'interpréter de deux manières.

« *Druck* (orthographe du temps) est proprement *pression*, par extension *oppression*, *violence*, *chagrin*, en un mot, tout ce qui pèse ou serre physiquement ou moralement.

« *Stael* (peut être *steet*, différence dialectale) est intraduisible, tant sa signification et son usage sont larges : *het stael*, il convient, il faut, il est bon de, c'est le moment de, il est permis de, etc., etc.

« *Tonberne* (te ontbeerne, te ontbeeren) : à éviter, à se passer de, etc., etc.

« Cette légende peut donc, comme maxime, précepte, axiome politique, dire : il faut éviter l'oppression, y échapper, s'y soustraire; ou comme devise d'une société de bons vivants : il faut fuir le chagrin, etc. »

Et maintenant pour résumer et sans nous prononcer sur ces traductions diverses, nous dirons que le jeton, par l'ensemble des types et par leur disposition, nous paraît être un jeton de mariage. C'est le même arrangement que sur presque tous les autres de cette catégorie, si ce n'est que des initiales, des chiffres, remplacent les armoiries que, sans doute, les époux n'avaient pas le droit de porter. D'un côté, le chiffre du mari, G. V., de l'autre, l'initiale de son prénom, G. et celle de sa femme, M., entrelacées de lacs d'amour et suspendues à une branche de myrte, dont le feuillage découpé ressemble moins, il faut en convenir à une branche de mûrier qu'à une tige de céleri. Ce végétal, par ses propriétés bien connues, serait, du reste, parfaitement à sa place dans le symbolisme conjugal.

Quant aux noms de ces personnages, représentés par G. et M., disons comme notre honorable ami M. V. : *latent in tenebris*, où, sans doute, ils resteront longtemps.

IV

Écu d'argent à trois pals de gueules, timbré d'un casque et ayant pour cimier un buste d'homme barbu, de carnation, posé de profil, habillé de l'écu, coiffé d'un bonnet albanais de même (armes de la famille Van Berchem) : IN TROVWEN · VAST.

— Écu en losange écartelé aux 1 et 4, d'or au sanglier de sable; aux 2 et 3, de sable à trois chevrons d'argent (armes de la famille Vande Werve) : TIS : ONS · * · BELAST. A l'exergue, 1548.

C.

Collection de M. Van den Broeck.

Les Van Berchem, qui criaient : *Berthoud!* et qui prétendaient descendre de cette ancienne famille des seigneurs souverains de Malines, avaient les mêmes armes que cette ville, sauf la couleur des émaux. (*Malines*, d'or à trois pals de gueules.) La devise qui se trouve ici, autour de leur écu, est aussi celle de Malines, *in fide constans*. L'autre, celle qui entoure l'écusson de la femme, *Tis ons belast, cela nous est ordonné*, est la propre devise des Van Berchem.

Ce jeton a été fait à l'occasion du mariage de Henri, sire de Berchem, et de Marguerite Vande Werve, qui mourut en 1597.

Butkens ne donne pas la date de ce mariage qui est établie par notre jeton.

Henri Van Berchem figure, à diverses reprises, sur la liste des magistrats d'Anvers, en qualité de bourgmestre et d'échevin.

Van Orden catalogue ce jeton sous le n° 468, mais sans aucune explication.

V

Écu parti au 1 de..., chapé de..., au chef de..., au 2 de..., à la rencontre de buffle de..., timbré d'un casque : cimier un dragon : **MARIVS : CARDVINVS · METILDA · VAN · OS.**

— Femme debout sur la jambe droite, retenant de la main gauche un voile soulevé par le vent, et portant dans la droite une espèce de sceptre terminé par un objet de forme indéfinie : **HOSTI : QVÆ : SERVANDA : NON · AMICO : FRANGENDA.**

C.

Collection de M. Van den Broeck.

Marius Carduinus est une énigme qui a résisté à nos recherches. Nous avons pensé à tous les *chardons* français ou flamands. *Cardon, Carduyn, Van Distel, Van Distelen*, etc., Rien. Pas non plus de *Garduinus*, car le C aurait pu être un G.

Quant aux Van Os ou Van Oss, c'est un nom assez fréquent qu'on trouve à Anvers, à Bruxelles, etc., mais avec d'autres armoiries.

VI

Ce jeton, qui fait partie de la riche collection de M. Van den Broeck, nous avait longtemps embarrassé. Ses trois lions, avec ou sans couronnes, figurent sur les armoiries d'un grand nombre de familles de notre pays : les *Lannoy*, les *Liedekerke*, les *Platvoorde*, les *Vancauwenberg*, les *Vaernewyck*, les *Wulpen*, les *Vander Beken-Pasteel*, etc. Les cinq coquilles ne sont pas non plus l'apanage exclusif de la famille *Vander Noot*.

Bien que, sur notre jeton, les lions ne soient pas couronnés, M. le comte de Limburg-Stirum, à qui nous avons eu recours, propose de l'attribuer à Louis *Van Schorè*, chevalier, conseiller du grand conseil de Malines, puis chef et président du conseil privé, mort à Anvers, le 25 février 1548 (1549 n. s.), et enterré aux Augustins de Louvain, fils de Louis et d'Élisabeth *Vander Halvermeylen* dite *Eedele*.

Ce Louis Van Schore épousa, en secondes noces, et dans un âge avancé, Anne *Vander Noot*, née le 20 août 1518, et qui mourut, à Liège, en 1590. Elle était fille d'Adolphe Vander Noot, chancelier du conseil de Brabant, et de Philippote Van Watermale. Van Schore, portait de sinople à trois lions d'argent, armés, lampassés et couronnés d'or. Cimier : une tête et col de chèvre d'argent, accornée, barbée et ornée d'or.

C'est bien là le cimier caractéristique qui figure sur le jeton. Quant à l'absence de couronnes aux lions, elle ne

doit pas nous arrêter. On citerait de nombreux exemples de semblables omissions, même sur des monnaies; témoin plusieurs pièces des comtes de Namur.

Les *Vander Noot* portent d'or, à cinq coquilles de sable rangées en croix.

D'après le supplément au Nobiliaire des Pays-Bas 1686-1762, page 82, le second mariage de Louis Van Schore aurait eu lieu le 23 avril 1536. Cette date est-elle bien exacte? Que faut-il croire, du livre ou du jeton? D'un autre côté, ce même Nobiliaire lui attribue trois enfants. Trois enfants en vingt-six mois de mariage! il faudrait supposer des jumeaux ou que le dernier est né sept à huit mois après la mort du père. Ce n'est pas impossible, et les généalogies — quand on les épiluche avec attention — offrent souvent des difficultés plus grandes.

La première légende : VIRTUTE. DVCE. COMITE FORTVN(a), est la devise du mari. L'autre : CORONA. VIRI. MVLIER. SAPIENS, un compliment qu'il adressait à sa femme, et tout à la fois une recommandation, un conseil.

Il existe, ou il a existé plusieurs familles différentes portant le nom de Schoore, Van Schore ou Van Schoor; nous ignorons à laquelle appartient le sénateur actuel de ce nom.

Le jeton a été catalogué par Van Orden, sous le n° 441, sans aucune explication.

VII

Écu parti au 1, *La Coste* : de gueules, à la tour d'or, ouvrée de sinople et posée sur une terrasse isolée du même, au chef d'argent chargé d'une aigle issant de sable, languée de gueules ; au 2. *Adornes* : d'or, à la bande échiquetée d'argent et de sable de trois tires. Dans un double grènetis : ☙ QVOS × DEVS × CON-IVNXIT × (1).

Des lacs d'amour reliant les lettres T et T. Autour, dans un double grènetis : ☙ × SOLA × MORS × SEPARAT × 1492 × .

C.

Collection de M. le comte de Robiano.

Ce beau jeton, jusqu'ici inédit, a été frappé à Bruges, comme l'indique la fleur de lis, pour le mariage d'*André de La Coste*, ou *della Costa*, avec *Agnès Adornes*, la dernière héritière de l'illustre branche de la famille génoise des *Adornes* qui s'était établie en Flandre, dès le xiii^e siècle. *Agnès* était l'arrière-petite-fille de *Pierre Adornes*, qui fit bâtir la chapelle de Jérusalem, à Bruges, avec son frère *Jacques Adornes*. Ce fut dans cette chapelle, qui servait de tombeau à sa famille, qu'*Agnès* épousa, en secondes noces, *André de La Coste*, natif de Gènes et bourgeois de Bruges. Ce mariage eut lieu, dit M. Goethals, le 21 juillet 1491. M. Gaillard, dans la généalogie jointe à ses *Recherches sur*

(1) Évangile selon saint Matthieu, ch. XIX, v. .

— selon saint Marc, ch. X, v. 9.

l'église de Jérusalem, dit 1495, et dans le texte même de son livre 1492. Notre jeton prouve que cette dernière date est bien la véritable. Ce nom d'*Adornes* continua à être porté par une branche de la famille La Coste descendante d'Agnès.

Il est inutile de faire remarquer que les deux A réunis par des nœuds sont les initiales des prénoms des époux.

R. CHALON.

6.

